



TAHOERAA HUIRAATIRA

Le Président-délégué,

Papeete, lundi 23 janvier 2012

Tavana,

Elisa, here,

Le 20 décembre 2011, le gouvernement d'Oscar Temaru a pris un arrêté portant modification du régime du concours financier de la Polynésie française aux communes.

Comme vous le savez, en novembre 2010 l'Assemblée de la Polynésie française, à mon initiative et en pleine concertation avec l'ensemble des maires, a adopté une loi de Pays, fixant les taux applicables aux aides qui vous sont accordées pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets communaux. Ces taux, en fonction de la spécificité des projets, varient entre 30 et 80% du montant total de la dépense, et peuvent même aller jusqu'à 90% dans certains cas pour les petites communes.

Or, dans son arrêté, le gouvernement a, sans aucune concertation ni annonce préalable, décidé de limiter d'autorité la participation financière du Pays à un maximum de 50% du montant du projet.

Cet arrêté est à mon sens contraire à la loi, et c'est en premier lieu pour cette raison que j'ai décidé, avec l'appui du groupe Tahoeraa Huiraaatira de l'Assemblée, de saisir le tribunal administratif afin de le faire annuler.

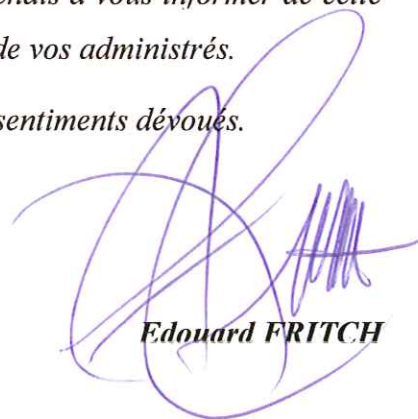
S'il est certain que le Pays est confronté à des difficultés budgétaires qui l'ont déjà conduit à ne pas honorer la totalité de ses versements au FIP, il n'est pas admissible de rogner un peu plus sur le financement des communes qui doivent elles-mêmes faire face à d'importants problèmes de trésorerie.

Plus que de vouloir rogner sur l'ensemble des crédits pour toutes les communes, le gouvernement aurait pu adopter une stratégie différente en se montrant plus sélectif sur les projets déposés par les communes.

L'arrêté du gouvernement me paraît d'autant plus préjudiciable qu'il frappera en premier lieu les communes les moins peuplées, et donc les moins bien dotées budgétairement, qui pouvaient, aux termes de la loi, bénéficier d'un taux majoré. Avec la décision du gouvernement, elles seraient mises au même régime que les communes les plus riches.

Sur le plan de la légalité mais également sur le plan de l'équité, l'arrêté du gouvernement Temaru se devait d'être attaqué en justice et je tenais à vous informer de cette démarche qui vise à préserver les intérêts de votre commune et de vos administrés.

Je vous prie de croire, Tavana, en l'expression de mes sentiments dévoués.



Edouard FRITCH